



## **VOUS FAITES DU BOIS DE CHAUFFAGE EN FORET,**

### **PENSEZ A VOTRE SECURITE ET A CELLE DES AUTRES**

De nombreux accidents surviennent chaque année lors de ces travaux. Les plus fréquents sont :

- Les chutes de branches ou d'arbres,
- Les coupures avec la tronçonneuse,
- Les chutes lors de la marche en terrain difficile,
- Les retournements ou cabrage de tracteur.

Afin de diminuer le nombre et la gravité de ces accidents, nous vous conseillons de respecter les mesures de prévention suivantes :

☛ Ayez du matériel en bon état : structure de protection contre le retournement pour les tracteurs, dispositifs de sécurité en état de fonctionnement pour les tronçonneuses (frein de chaîne, double gachette, chaîne anti rebond correctement affûtée, ...), coins et merlins ébarbés, tourne bille. Ne dépassez pas la charge admissible sur votre remorque.

☛ Portez les équipements de protection individuelle adaptés : casque forestier, pantalon anti-coupure, chaussures ou bottes de sécurité, gants,

☛ Ne partez jamais seul sur un chantier. Dans tous les cas informez votre entourage du lieu précis de travail et de l'heure à laquelle vous arrêtez le travail. Préférez le travail en équipe.

☛ Munissez vous d'une trousse de 1<sup>o</sup> urgence et d'un téléphone portable. Repérez un site de bonne émission pour votre téléphone portable avant de commencer le travail.

☛ Laissez la voie d'accès au chantier libre et garez votre véhicule dans le sens du départ. Signalez votre chantier au public tout particulièrement lors de l'abattage.

☛ Ne surestimez pas vos compétences pour l'utilisation de la tronçonneuse, contactez l'agent ONF pour faire exploiter par des professionnels les arbres qui vous posent des difficultés d'abattage.

☛ Les conditions météorologiques défavorables (vent fort, pluie, neige, verglas,..) augmentent les risques d'accident. N'hésitez pas à interrompre votre travail.

#### **En cas d'accident**

Pompier	18
SAMU	15
Depuis un mobile	112

Le message d'appel devra préciser :

- ☛ le lieu exact de l'accident
- ☛ la nature de l'accident et des blessures,
- ☛ toute situation particulière.